

NON AU BETONNAGE D'UN ESPACE A VOCATION SPORTIVE

Nous ne voulons pas d'un immeuble sur un terrain communal à vocation sportive qui appartient à tous les bouloonnais.

**Ce sont des espaces sportifs qu'il faut créer,
pas des opérations immobilières privées !**

L'ensemble Stade Le Gallo, Rue de Sèvres c'est:

➤ **Du sport et de l'espace !**

Un ensemble sportif et convivial comportant des pistes d'athlétisme, un terrain de foot, un terrain d'entraînement, huit tennis, des vestiaires, un clubhouse et un terrain de pétanque, sans oublier un centre équestre.

➤ **Et encore de l'espace pour du sport !**

Un terrain communal, 26 rue de Sèvres, limitrophe du stade, acheté par la municipalité en 1995 pour permettre expressément l'extension des équipements sportifs existants.

Le Maire de Boulogne-Billancourt a annoncé publiquement son projet (!) :

- Transfert des tennis vers le parc des Glacières.
- Regroupement à Le Gallo de l'essentiel des activités de football de la commune.
- **Vente du terrain communal** pour y bâtir des immeubles privatifs "de 6 à 10 étages" (sic).

Peut-on imaginer qu'une grande ville de bientôt 125000 habitants et plus de 15000 entreprises ne pourrait financer les espaces sportifs dont elle a besoin sans céder à la pression des promoteurs immobiliers ?!

Ne vendons pas les derniers terrains dédiés aux sports collectifs qui sont notre bien commun.

Notre démarche est en cohérence avec les pétitions menées pour sauver le Parc des Glacières.

Le 26, rue de Sèvres doit rester affecté à des activités sportives.

SIGNEZ LA PETITION...

... en allant sur www.boulogne-legallo.org

Pour les personnes qui ne disposent pas d'accès Internet une pétition papier circule...